

# Compte rendu réunion Comité de Direction

Du

8 janvier 2021

## Ordre du jour :

- 1) Fermeture club (lettre Louis Hardy, remboursement ou avoir concernant la fermeture
- 2) Point trésorerie (achat meuble espace verre., pc portable, aspirateur, etc...)
- 3) Projet restructuration de la salle du BFV
- 4) Point caisse numérique.
- 5) Point Uck-nef
- 6) Point école de billard (Thomas, etc...)
- 7) Point compétitions
- 8) Divers

\*\*\*\*\*

**Présents :** Bruno MANUSSET ; Gérard STABLO ; Gilbert CAHAGNET ; Pascal PEVRIER ; Jacky STEVENS ; Jean Louis GAUDRY ; Jean Marc GAUDEFROY ; Michel BOUSQUET

La séance est ouverte à 15.15 heures, tous les membres du comité sont présents, donc le quorum est atteint.

### **1°) Fermeture du club :**

Situation inchangée, comme tous les lieux clos accueillant du public, le club UCK Nef est fermé . Le club reste ouvert cependant aux mineurs. C'est le cas du BFV qui accueille le jeune Thomas.

Cas du courrier de Louis Hardy : Il renvoie un chèque de 90 € en remplacement de celui de 120 € fait initialement, et récupère ainsi son avoir de 30 € (hors délai). Selon le comité de direction dans son ensemble, les membres du club payent une cotisation sur des prestations qu'ils n'ont pas, alors que d'autres organismes dont nous dépendons ne font aucun effort. Doit-on envisager une suspension des prélèvements ? Il devient nécessaire de mener une réflexion pour payer nos cotisations différemment, avec une fragmentation et une adaptation au plus juste, en fonction de ce qu'on peut offrir, compte tenu des différentes contraintes. Le cas de J.L. Hardy ne peut faire un « précédent » sur l'année passée et même sur cette année. Il est donc nécessaire de préserver une équité rigoureuse entre les membres du club.

De plus, la population du club est une population plutôt vieillissante, et donc des désistements sont à craindre pour la prochaine saison. Le problème est identique pour les compétitions.

Il serait souhaitable de faire le compte de ce que coûte le club au minimum, avec un versement minimum des cotisations, avec, plus tard, un retour proratisé aux cotisations pleines, dès lors qu'il y a un retour à la normale. Mais, il est prudent d'émettre quelques réserves sur l'application de ce principe, qui semble compliqué à mettre en œuvre, surtout avec un paiement par prélèvement.

En conclusion, on ne peut donc accepter le cas de JL Hardy, sans risquer de créer un précédent et une certaine inégalité à l'égard des autres membres du club. Il convient donc d'être ferme avec les règles établies. Le chèque de 120 € de JL Hardy sera bien encaissé, ainsi que tous les autres chèques des adhérents dans la même situation. Le comité de direction avance l'idée d'un remboursement ou d'un avoir pour la prochaine saison. Dans cette optique, il est précisé enfin que la ligue de Bretagne est actuellement en négociation avec la fédération pour la restitution d'une partie du montant des licences.

Il est évident que dans le cas où la Fédération Française de Billard, ou la ligue de Bretagne venaient à rembourser une partie ou la totalité de la part licences, le BFV reversera cette somme à chacun des adhérents.

## **2°) Trésorerie :**

Elle fait état à fin décembre d'un montant créditeur de 1228 € sur le compte courant, et de 20800 € sur le compte livret. Restent à encaisser 3000 € de chèques des cotisations.

## **3°) Salle du BFV :**

En réponse à la baisse des adhésions pour cette saison, il est projeté de restructurer la salle du BFV, strictement réservé, à l'heure actuelle, au billard français, pour permettre l'ouverture d'une salle réservée au billard à poches. Une première option consiste à retirer le billard de 3.10 m, car il n'y a pas de place dans la salle du club. Cela sous-entend aussi la pose d'une cloison pour pouvoir installer 2 billards Pool. Les membres du comité de direction vont réfléchir sur les travaux à accomplir, sur l'évolution des statuts du club et de son financement. L'ouverture du club au « pool » devrait amener rapidement plus d'adhérents, et surtout plus de jeunes. Une autre option consisterait à enlever un billard de 2.80m et de conserver le 3.10m. Mais se pose la question de savoir si c'est véritablement un « plus » pour le club. A cette fin, il faut bien peser le « pour » et le « contre ».

Parmi les autres interrogations sur ce projet : une mise en garde contre le côté bruyant de l'installation de billards à poches. Se pose aussi la question de la formation, pour ce type de jeu.

A ce propos, l'exemple de Caudan est cité, car ce club est confronté au problème de la compatibilité de ces deux types de jeu.

D'autre part, avec la conservation du 3.10 m, au détriment d'un 2.80 m il faut redouter dans ce cas une saturation dans l'utilisation des 2.80m, à certaines heures. Sur le plan strict de la gestion, le comité pense que le projet est porteur, et peut amener des aides spécifiques, sous forme de subventions.

La réalisation de ce projet pourrait se faire pour la prochaine rentrée scolaire. Afin que tout soit clair pour tous les membres du club, et afin de recueillir l'adhésion du

plus grand nombre à ce projet, il est souhaitable de procéder à un référendum, ou de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Il est évident que le billard à poches sera ouvert à tous les membres du club.

#### **4°) Projet de Caisse Numérique pour l'espace « verres » .**

Un logiciel spécifique a été développé par Gilbert et Alain. Il simplifie et sécurise en même temps, la tenue de la caisse vouée à l'espace verres. Il a nécessité pour cela l'achat d'un PC d'occasion pour un montant de 199 €.

Nous remercions ici, Gilbert et Alain, pour leur dévouement et leur implication dans ce projet, qui sans eux n'aurait jamais existé. L'usage de l'espace verres n'en sera que plus convivial, et la gestion de cette activité d'autant plus simplifiée pour Michel qui y consacre, pour le bien de tous, beaucoup de temps et d'énergie.

#### **5°) UCK-NEF :**

Le BFV dépend directement de l'UCK-NEF, et doit calquer son fonctionnement sur ce dernier. L'ensemble de l'établissement est ouvert aux scolaires. La commission du projet à 5 ans, créée en septembre, s'est réunie en fin d'année 2020. Un intervenant extérieur a assisté à cette réunion, afin d'aider la commission dans sa tâche. Un compte rendu des futures réunions sera établi et envoyé aux différentes sections. Le comité directeur de l'UCK-NEF se réunira le 27 janvier 2021. Lors de cette réunion, sera abordé le montant et le paiement de la redevance annuelle.

#### **6°) Ecole de billard :**

Actuellement elle est ouverte pour Thomas le seul jeune mineur du club, avec Jean Marc , Jean François et Bruno comme formateurs.

Thomas assistera à une journée de détection à Douarnenez organisée par l'ETR le samedi 30 janvier et le 13 février, il fera sa première compétition de 4 billes .

#### **7°) Compétitions :**

Pour l'instant, compte tenu de toutes les règles sanitaires, toutes les compétitions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. .

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 17.00 heures, et suivie par un petit moment de convivialité autour d'une galette des rois

La prochaine réunion est fixée au 19 février à 15 heures.